

SÉNAT DU CANADA

RÉSOLUTION 40.

Résolution pour faire droit à Gwendoline Gertrude
Sims Gauld.

[Adoptée le 20 mai 1965.]

CONSIDÉRANT que Gwendoline Gertrude Sims Gauld, résidant à Ville La Salle, province de Québec, épouse de Joseph Andrew Gauld, domicilié au Canada, dans la province de Québec, et résidant temporairement dans la province d'Ontario, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour de novembre 1953, à Nottingham, en Angleterre, et qu'elle était alors Gwendoline Gertrude Sims; et considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, leur mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, le Sénat du Canada, en vertu des dispositions de la LOI SUR LA DISSOLUTION ET L'ANNULATION DU MARIAGE et sous réserve de l'article 2 de ladite loi, décide ce qui suit:—

1. A l'expiration des trente jours qui suivent la date de l'adoption par le Sénat de la présente résolution, ledit mariage est dissous et est dès lors nul et de nul effet à tous égards.